



COMMUNIQUÉ

MISE À JOUR COVID-19 – PASSEPORT VACCINAL

Passeport vaccinal obligatoire à compter du 15 novembre 2021

Terrebonne, 15-11-2021 – Suite aux plus récentes annonces émises par notre gouvernement, un passeport vaccinal sera obligatoire pour la pratique des [activités non essentielles](#) à travers le Québec. De plus, le passeport vaccinal sera également requis pour accéder à nos différents centres sportifs.

Le passeport vaccinal aux Complexes Sportifs Terrebonne

Voici comment le passeport vaccinal s'intégrera aux activités pratiquées dans nos centres sportifs :

- Les preuves vaccinales des participants âgés de plus de 12 ans seront exigées pour participer aux activités
- Le passeport vaccinal sera demandé aux visiteurs et aux spectateurs des événements
- Le passeport vaccinal ne sera pas demandé aux participants des programmes de Sport-études

La responsabilité des associations et des ligues

Les responsables des ligues, des clubs et des associations doivent recueillir les preuves de vaccination de tous les participants. Un.e employé.e des CST pourrait demander les preuves à titre de vérification pendant les activités. Les participants doivent également avoir leur preuve de vaccination en main.

Veillez noter que tout document non adéquat pourrait entraîner le refus d'accès aux activités.

Bien évidemment, nous demandons à notre clientèle de coopérer pendant cette période d'adaptation et cette situation difficile pour tous.

Merci pour votre confiance et fidélité au cours de la dernière année,

**La direction,
Les Complexes Sportifs Terrebonne**

- 30 -



2485, boulevard des Entreprises, Terrebonne (Québec) J6X 4J9

Tél : 450 961-9295 Fax: 1 866 208-5212

www.complexessportifsterrebonne.com

www.centreexpoterrebonne.com